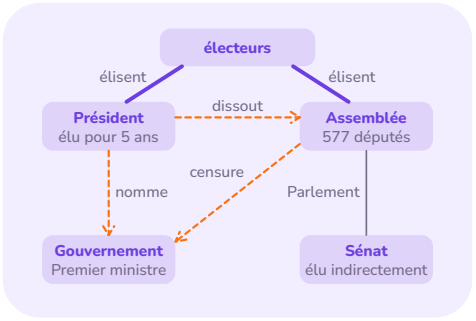
EMC · TERMINALE GÉNÉRALE

Les institutions de la Ve République

7 notions, l'essentiel à retenir et les pièges à éviter.



1 Naissance de la Constitution

- Crise de mai 1958 (guerre d'Algérie) ; de Gaulle investi le 1er juin 1958, texte préparé avec Michel Debré.
- Référendum du 28 septembre 1958, promulgation le 4 octobre 1958.
- Exécutif renforcé, parlementarisme rationalisé : un régime souvent dit semi-présidentiel.

2 Le Président

- Suffrage universel direct depuis 1962 (première élection en 1965), 5 ans depuis 2000, deux mandats consécutifs au plus depuis 2008.
- Arbitre et garant (article 5) ; pouvoirs propres sans contreseing : nomination du Premier ministre, référendum, dissolution, article 16.
- Politiquement irresponsable : le Parlement ne peut pas le renverser.

3 Gouvernement et Parlement

- Gouvernement : détermine et conduit la politique de la nation (article 20), dirigé par le Premier ministre.
- Assemblée nationale : 577 députés, 5 ans, suffrage direct. Sénat : 348 sénateurs, 6 ans, suffrage indirect.
- Parlement : vote la loi, contrôle le Gouvernement, évalue les politiques publiques (article 24) ; dernier mot possible à l'Assemblée.

4 Censure, 49-3, dissolution

Motion de censure : majorité absolue des membres de l'Assemblée, soit 289 voix sur 577

- 49-3 : texte adopté sans vote, sauf censure ; limité depuis 2008 aux textes budgétaires et à un autre texte par session.
- Censures adoptées : 1962 et décembre 2024. Dissolution (article 12) : 1962, 1968, 1981, 1988, 1997, 2024.

5 Élections et référendum

- Présidentielle et législatives : scrutin majoritaire à deux tours ; européennes : proportionnelle.
- Référendum : article 11 (projet de loi), article 89 (révision) ; initiative partagée depuis 2008 : un cinquième des parlementaires et un dixième des électeurs.
- Repères : 1962 oui, 1969 non et départ de De Gaulle, 2000 oui, 2005 non.

6 Révisions et cohabitation

- Article 89 : vote identique des deux assemblées, puis référendum ou Congrès aux trois cinquièmes.
- Exemples : 2000 (quinquennat, par référendum), 2008 et 2024 (IVG), par le Congrès.
- Cohabitations : 1986-1988, 1993-1995, 1997-2002 ; plus rares depuis le quinquennat et le calendrier de 2001.

Pièges à éviter

- Croire que le Président peut renverser le Gouvernement : seule l'Assemblée le peut, par la censure.
- Penser que le Sénat peut être dissous ou censurer le Gouvernement.
- Dater l'élection directe du Président de 1958 : elle date de la révision de 1962.
- Dire que le 49-3 supprime tout contrôle : les députés peuvent voter la censure.
- Confondre majorité relative à l'Assemblée et cohabitation.